



PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL TENUE LE 17 FÉVRIER 2020, À 17 H, À L'HÔTEL DE VILLE

SONT PRÉSENTS : M^{mes} Louise Savignac, conseillère
Janie Tremblay, conseillère
MM. Jean-Sébastien Hénault, conseiller
Denis Bernier, conseiller
Robert Groulx, conseiller

EST ABSENTE : M^{me} Chantal Riopel, conseillère

Formant quorum sous la présidence de M. Robert Bibeau, maire

ÉGALEMENT PRÉSENTS : MM. Claude Crépeau, directeur général
Me David Cousineau, greffier

LA SÉANCE EST OUVERTE

Avant de procéder à l'adoption de l'ordre du jour, le conseil municipal prend acte des documents remis par le greffier à l'effet que les membres du conseil ont été notifiés de la présente séance conformément aux dispositions de la loi.

1.0
2020-02-050

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

**Sur la proposition de Robert Groulx
Appuyée par Jean-Sébastien Hénault**

IL EST RÉSOLU DE :

ADOPTER l'ordre du jour tel que proposé.

- 1.0 Adoption de l'ordre du jour
- 2.0 Période de questions
- *3.0 Règlement 2147-2019 modifiant le règlement de zonage 523-1989 afin d'agrandir la zone H14a à même la zone H14 et d'y revoir les hauteurs autorisées – Adoption
- 4.0 Levée de la séance

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2.0

PÉRIODE DE QUESTIONS

Le président de la séance invite les personnes présentes à poser des questions sur l'ordre du jour et l'administration en général.

3.0
2020-02-051

RÈGLEMENT 2147-2019 - MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 523-1989 AFIN D'AGRANDIR LA ZONE LA ZONE H14A À MÊME LA ZONE H14 ET D'Y REVOIR LES HAUTEURS AUTORISÉES - ADOPTION

ATTENDU qu'un avis de motion du présent règlement a régulièrement été donné par Louise Savignac, conseillère municipale, lors de la séance ordinaire tenue le 7 octobre 2019, et qu'une assemblée de consultation a été tenue le 18 novembre 2019, laquelle a été ajournée, puis reprise le 20 janvier 2020;

ATTENDU qu'un avis public de demande d'approbation référendaire concernant le second projet de règlement 2147-2-2019 a dûment été publié conformément à la Loi en date du 4 février 2020;

ATTENDU que plus de 21 personnes situées dans les zones ou les secteurs de zones visés étaient intéressées par la demande et que les 12 signatures requises par la *Loi* afin de procéder à la tenue d'un registre n'ont pas été obtenues; et

ATTENDU que M. le maire Robert Bibeau a expliqué l'objet, la portée et les conséquences de l'adoption de ce règlement.

**Sur la proposition de
Appuyée par**

IL EST RÉSOLU DE :

PRENDRE acte du résultat de la demande de participation à un référendum concernant le règlement 2147-2019 à l'effet que personne n'a demandé la tenue d'un registre; et

ADOPTER le règlement 2147-2019 modifiant le règlement de zonage 523-1989 afin d'agrandir la zone H14a à même la zone H14 et d'y revoir les hauteurs autorisées.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

4.0

LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, le maire déclare la séance levée à 17h10.

(signé)

M. Robert BIBEAU
Maire

(signé)

Me David COUSINEAU
Greffier